



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DELIBERATION PORTANT SUR
LA PARTICIPATION DE LA CCINCA AU SYNDICAT MIXTE
DE LA MAISON DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**

Séance de l'Assemblée Générale du 21 octobre 2019

PRÉSENTS

Madame Christine GHILARDI - Directrice Adjointe de la Direction des interventions et de la Coordination de l'Etat - représentant Monsieur **le Préfet des Alpes-Maritimes** – M. Bernard GONZALEZ

Monsieur Jean-Marc BOUVET - Administrateur des finances publiques adjoint - Division de l'action économique - représentant M. Claude BRECHARD Directeur départemental **des Finances Publiques des Alpes-Maritimes**,

Madame et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, NICOLETTI Pascal - 1^{er} Vice-Président, CHEVILLON Michel - Vice-Président, CHAIX Bernard - Vice-Président, BRUT Karine - Trésorier, GRECH Stéphane - Trésorier adjoint, PAUL Fabien - Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs BATEL Claude, CARLADOUS Laure, CASTELLANI Maryse, COSTAMAGNA Anne, DESJARDINS Philippe, ESTIN Max, FOURQUIN Frédéric, GABAS Valérie, GASTAUD-DAVID Fabienne, GAUTIER Philippe, GENETELLI Patrick, IVALDI Dominique, KOTLER Jacques, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MESSINA Cédric, MOURET Bernard, NIDDAM Ilan, PEGLION Jean-Philippe, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SOURAUD Emmanuel, VALENTIN Bruno, **Membres Elus.**

30 Membres présents, le quorum est atteint l'Assemblée peut valablement délibérer.

Messieurs, BONNIN Olivier, CASALS Jean, EBEL Jean-Marie, FERRALIS Gérard, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEPAGE Henri-Philippe, MANAGO Michel, MASSE Paul, MATHEZ Pierre, MATOUT Jean-Louis, ROUGET Sylvain, TOURNAIRE Luc, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs, BOISSE Jean-Christophe, BORGHESE Benoît, DAUFES Eric, DELAUNAY Bernard, HOELLARD Michèle, LELAURAIN Dominique, LEULIER Frédéric, MARTINON Martine, PEREZ Dario, PERRY Antoine, PILIERE Jean-Yves, PUY Michel, SAINT LAURENS Patrick, VERA-FINOCCHI Paule, **Conseillers Techniques.**



EXCUSÉS

Monsieur ESTEVE Dominique, **Président Honoraire**

Madame, Messieurs, LACHKAR Laurent - Vice-Président, SFECCI Daniel - Vice-Président, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, BOVIS Jessica, BREMOND Lydie, CALVIERA Stéphanie, CERAGIOLI Geneviève, CHAUMIER Eric, CIPPOLINI Denis, COURTADE Anny, DI NATALE Paul-Marie, GAMON Christophe, GINO Bertrand, GUITTARD Cynthia, IPPOLITO Philippe, KLEYNHOFF Bernard, LABAT André, LIZZANI Elisabeth, MOULARD Patrick, PICOLET Lionel, ROUX Robert, SALUSSOLIA Brigitte, SCARAMOZZINO Christine, TEBOUL Thierry, VOISIN Thierry, **Membres Elus.**

Madame, Messieurs, ALFANDARI Bernard, CLARET Christophe, GODIER Stéphanie, GUILLOT Michel, LAVANDET Frédéric, MOLINES Gérard, WATTEBLED Jean-Henry, **Membres Associés.**

Messieurs, ALLARD Frédéric, BAUDOIN Pascal, FLAMAND Pascal, MANSI Mattéo, ROSIER Roch-Charles, ROSSI Jean-Pierre, SCARFONE Raymond, SOYER Jean-Marie, VOLPI Robert **Conseillers Techniques.**

Madame, Monsieur, MALLEZ Marie-Laure, GUTTADORO Jean-François, **Commissaires aux Comptes**



ABSENTS

Monsieur STELLARDO Gilbert, **Président Honoraire**
Monsieur PERUGINI Francis, **Président Honoraire**
Monsieur FOUGUES Jean-Pierre, **Trésorier Honoraire**
Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Madame, CHALEIL Laurence, **Membres Elus.**

Madame, Messieurs, ARIN Jan, ASTOLFI Olivier, AUBERTIN Eric, BIANCHERI André, DEGIOVANNI Eddie, NASSIF Anis, PASCAL Ernest, PICHARD MAUREL Corinne, **Membres Associés.**

Mesdames, Messieurs, ALEMANNIO Pierre, BEHAR Claire, BONA Alexandre, CAPELLI Jean-Michel, CASTEL Serge, COLOMBAN René, GAILLARD André, HATTEMBERG Pasquale, LLORCA Alain, LOMBARD Armand, MATAS Jean-Michel, MEINARDI Alain, NOLIER Patrick, PARSEKIAN NAVARRO Alexie, PELOU Frédéric, RIERA Julien, ROULLE Sylvie, THILLAUD Dominique, TRIC Emmanuel, **Conseillers Techniques.**

Monsieur MAURER Yves, **Commissaires aux Comptes.**



PREAMBULE

Compte tenu du caractère incontournable et stratégique du développement des usages de l'intelligence artificielle (IA), du déficit d'information et de la nécessité d'acculturation du public à l'IA, la CCINCA a été sollicitée pour participer à la création de la Maison de l'Intelligence Artificielle aux côtés du Département des Alpes-Maritimes, de la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis et de l'Université Côte d'Azur.

Le Bureau en date du 07 octobre 2019 a validé la participation de la CCINCA au Syndicat Mixte de la Maison de l'Intelligence Artificielle (S2MIA).

L'Assemblée Générale

Après avoir entendu l'exposé du Président SAVARINO,

CONSIDERANT :

Les caractéristiques du Syndicat Mixte de la Maison de l'Intelligence Artificielle (S2MIA) sont les suivantes :

1. LES MEMBRES CREATEURS DU SYNDICAT sont :

- le Département des Alpes-Maritimes ;
- la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
- la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur ;
- l'Université Côte d'Azur.

2. OBJET DU SYNDICAT :

Ce syndicat mixte a pour objet : la réalisation, la gestion, le développement et la promotion de la maison de l'intelligence artificielle (IA).

Cette maison de l'IA aura pour missions sur l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes :

- d'informer le grand public, et notamment les jeunes, de façon didactique et accessible, aux applications de l'IA ;
- de créer un observatoire sur la recherche et les applications en IA ;
- de permettre aux membres du Syndicat d'utiliser le lieu dédié ainsi que les moyens techniques pour opérer des actions, expérimentations ou des développements orientés dans ce secteur ;
- de développer des partenariats adaptés à la réalisation des objectifs précédents.

3. SIÈGE SOCIAL : dans les locaux du Conseil départemental des Alpes-Maritimes à Nice.

4. DURÉE DU SYNDICAT : le syndicat mixte est constitué pour une durée illimitée.

5. COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL



Ce syndicat est administré par un comité composé de 9 délégués désignés par les membres selon la répartition suivante :

- 5 délégués désignés par le Département,
- 2 délégués désignés par la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis,
- 1 délégué désigné par la Chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur,
- 1 délégué désigné par l'Université Côte d'Azur.

6. RESSOURCES DU SYNDICAT

Les recettes du syndicat comprennent :

- les subventions de toute nature (Europe, Etat, Région, Département ...),
- les produits des dons et legs,
- le produit des emprunts,
- la dotation aux amortissements,
- les contributions des membres.

7. REPARTITION DES CONTRIBUTIONS ENTRE LES MEMBRES

Les contributions financières des membres s'établissent sur la section de fonctionnement d'une part et sur la section d'investissement d'autre part.

Leurs sommes sont les montants nécessaires à la réalisation de l'équilibre sur chaque section, selon la répartition suivante, qui tient compte de l'exercice par le Département des Alpes-Maritimes de sa compétence de solidarité territoriale :

Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement seront financées selon la répartition suivante :

‣ Département des Alpes-Maritimes	60 %
‣ Communauté d'agglomération Sophia Antipolis	20 %
‣ Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur	10 %
‣ Université Côte d'Azur	10 %

Si le besoin de financement - B - est supérieur à 150 000 €, avant contribution des membres, la répartition des contributions s'établit comme suit :

‣ Département des Alpes-Maritimes	B – 60 000 €
‣ Communauté d'agglomération Sophia Antipolis	30 000 €
‣ Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur	15 000 €
‣ Université Côte d'Azur	15 000 €



Investissement

Les dépenses d'investissements seront financées selon la répartition suivante :

‣ Département des Alpes-Maritimes	60 %
‣ Communauté d'agglomération Sophia Antipolis	20 %
‣ Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur	10 %
‣ Université Côte d'Azur	10 %

Si le besoin de financement - B - est supérieur à 150 000 €, avant contribution des membres, la répartition des contributions s'établit comme suit :

‣ Département des Alpes-Maritimes	B – 60 000 €
‣ Communauté d'agglomération Sophia Antipolis	30 000 €
‣ Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur	15 000 €
‣ Université Côte d'Azur	15 000 €

Les participations des membres font l'objet de versements fractionnés : 50 % au vote du budget du syndicat, 50 % à la fin du premier semestre de l'année budgétaire.

DECIDE après en avoir délibéré :

D'adopter la présente délibération autorisant la participation de la CCINCA à la création du Syndicat Mixte de la Maison de l'Intelligence Artificielle (S2MIA) selon des statuts reprenant les éléments ci-dessus précisés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 57

Votants : 30 (quorum : 29, atteint),

Abstention : 5 Contre : 1

Pour : 24

Cette demande est approuvée à la majorité.

Nice, le 21 octobre 2019

Le Président,

Jean-Pierre SAVARINO